

VILLE DE COURRIERESDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 26 juin le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 19 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, O.VERGNAUD, M. DESPREZ, C. LESAGE, M. PRODEO, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD, G.PAILLART.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : R. LUCAS, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, M.OULD RABAH, P. MANIER, P.COGET, D. JARRY.

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33
Sylvie CORROYEZ a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE (23/48)

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la commune en y apportant les modifications suivantes :

- Afin de pallier au remplacement de deux agents au sein de la crèche il est proposé de créer un poste :
 - o D'adjoint d'animation à temps complet.
 - o D'aide-soignant de classe normale à temps complet
- Afin de renforcer le service jeunesse il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 24 heures 30 hebdomadaires soit 70%.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité, le tableau des emplois de la commune comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Postes Créés	Postes pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des Services des communes de 10 à 20 000 hab	A	1	1
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1
EMPLOIS SPECIFIQUES			
Collaborateur de cabinet	A	1	1
TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES		1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors classe	A	1	0
Attaché Principal	A	1	1
Attaché	A	4	4

Rédacteur Principal de 1ère classe	B	9	6
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	8	6
Rédacteur	B	2	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	14	13
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	C	2	1
Adjoint Administratif	C	5	3
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		46	35
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	3	1
Agent de Maîtrise principal	C	20	14
Agent de Maîtrise	C	30	25
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	16	15
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	20	15
Adjoint technique	C	16	12
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		106	83
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Puéricultrice hors classe	A	1	0
Puéricultrice	A	1	1
Infirmière en soins généraux	A	1	0
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	9	9
Aide-soignant de classe normale	B	1	0
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		12	10
FILIERE SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3	2
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	3	1
TOTAL FILIERE SOCIALE		6	3
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS Principal de 1ère Classe	B	7	7
Educateur des APS Principal de 2ème Classe	B	2	1
Educateur des APS	B	4	2
TOTAL FILIERE SPORTIVE		13	10
FILIERE ANIMATION			
Animateur Principal de 1ère classe	B	3	3
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1
Animateur	B	4	3
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	14	12
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	10	5
Adjoint d'animation	C	13	9
TOTAL FILIERE ANIMATION		45	33
FILIERE CULTURELLE			
Bibliothécaire Principal	A	1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	B	2	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	B	2	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	1

Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine	C	1	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		9	7
FILIERE POLICE			
Chef de service de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-Chef Principal	C	5	4
Gardien Brigadier	C	4	2
TOTAL FILIERE POLICE		10	7
TOTAL EFFECTIFS		247	188

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Christophe PILCH.

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.